

Duché, et qui, en tant que visiteur, ne manquait pas de répandre ses idées « fébrionalistes ».

Parmi ceux qui se réunissaient en loge, nous avons cité en premier lieu les militaires ; comme nous le verrons dans la suite, ce sont eux qui ont apporté en Luxembourg « la lumière maçonnique » qui attirait dans la suite nobles et roturiers.

A l'encontre de ce que l'on constate en France et dans les pays de la Maison d'Autriche, les loges du Duché de Luxembourg ne comptaient point d'ecclésiastiques parmi leurs membres. On aurait tort de déduire de ce fait une stricte application des bulles papales lancées contre la franc-maçonnerie depuis 1738. En effet, ce serait oublier que le pouvoir central de Vienne refusant d'entériner les bulles, celles-ci n'avaient qu'une valeur relative dans les pays de la monarchie autrichienne. Nous voudrions plutôt attribuer la cause de cette abstention aux deux faits suivants : d'abord il n'existait pas dans nos régions de chapitres cathédraux, ce qui veut dire que les prélats, grands-vicaires, chanoines et, en ordre général, les prêtres érudits et/ou bénéficiaires de prébendes étaient inexistants ; ensuite, pour ce qui concerne les abbés des grands couvents d'Echternach, Saint-Hubert et Orval, il est à croire qu'ils étaient trop occupés par respectivement leurs immenses travaux de construction, l'exploitation de leurs industries et terres, et l'écoulement de leurs produits pharmaceutiques, pour suivre l'exemple de leurs frères en maçonnerie, les abbés Denis (Talisieux), Hauer (Melk), Rautenstrauch (Braunau) etc, ainsi qu'une quinzaine de princes-évêques. <sup>4)</sup>

Comme toute la franc-maçonnerie du Continent, les loges luxembourgeoises du XVIII<sup>e</sup> siècle procèdent des Grandes Loges anglaises et écossaises, et cela par le truchement des loges militaires des régiments des Pays-Bas autrichiens dits nationaux, affiliées à la Grande Loge Provinciale de Mons.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle on voit les premiers officiers anglais et écossais se mettre à la disposition des Etats Généraux hollandais pour occuper les places fortes de la « Barrière » (Traité de 1715). Puis c'est la Guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) au cours de laquelle l'Angleterre — cette fois-ci comme alliée de Marie-Thérèse — fait prendre pied des contingents importants sur les côtes de Flandres.

Un contact permanent entre les officiers-maçons anglais — pour la plupart issus de familles distinguées — et leurs frères d'armes des régiments nationaux et étrangers stationnés dans les pays belgiques, favorise l'admission dans la franc-maçonnerie de ces officiers avec, à leur tête, leurs chefs-colonels. <sup>5)</sup>

Depuis la Guerre de Sept Ans (1756-1763) c'est le tour aux maçons français de jouer leur rôle et d'initier pas mal de militaires et de civils. C'est ainsi que le chambellan de l'impératrice Marie-Thérèse, B. Fr. Jos. DU MONT, marquis de GAGES (qui habitait à Mons le bel hôtel qu'il s'était fait construire par Fonson) <sup>6)</sup>, fut institué en 1765 « Grand Maître Provincial et Inspecteur Général des Loges rouges et bleues pour les provinces de Flandres, de Brabant et de Hainaut ».